



La lettre d'information de la CFR aux ASSOCIATIONS

« CFR Échos » profite de son premier numéro 2016 et de ce début d'année encore assez calme pour vous renouveler ses meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour vous-mêmes et vos familles. Les responsables de la CFR sont et restent mobilisés sur les dossiers qui vous concernent. Ils mettent tout en œuvre pour que la voix des retraités et personnes âgées soit entendue et pour vous informer régulièrement des actions conduites auprès des décideurs pour défendre leurs justes intérêts moraux et matériels dans le respect des équilibres intergénérationnels.

Le Président, P. Erbs

Le Président d'honneur, F. Bellanger

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DU BUREAU DU 18 JANVIER 2016

À l'ordre du jour de son prochain Bureau, la CFR a inscrit les dossiers ci-après :

- **La préparation de la journée de réflexion « Prospective CFR » du 14 mars 2016 :** une première évaluation de son contenu sera faite,
- **Les réponses reçues consécutivement aux dernières élections régionales :** elles feront l'objet de la présentation d'une synthèse et des enseignements à en tirer,
- **Les délégués CFR (OSS) :** un point sera fait sur le déroulement de leurs actions et la journée de formation du 14 janvier,
- **Les propositions de refonte du site web :** le choix sera arrêté pour la meilleure offre d'adaptation du site aux matériels d'accès à l'information actuels,
- **La mise à jour de la liste des destinataires des communiqués de presse :** l'ancienneté constatée de la liste actuelle n'a pas encore permis la diffusion du dernier communiqué (cf. CFR « chos n° 019),
- **La tenue de l'assemblée générale 2016 :** la date en sera fixée.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

La Coordination AGE France s'est réunie le 13 janvier, la Commission « Santé » se réunira le 18 janvier après le Bureau, la Commission « Retraite » a programmé sa prochaine réunion pour le 25 janvier ; les comptes rendus des différents travaux seront faits dans « CFR Échos » n°021 du 15 février prochain.

PROJET DE LOI POUR UN SYSTÈME DE RETRAITE UNIVERSEL

La préparation de la rédaction de l'article de loi a fait l'objet d'une première évaluation autour des données ci-après :

- Les enjeux démographiques et financiers,
- Les objectifs poursuivis : assurer la pérennité de la répartition et l'équité entre tous les cotisants quel que soit le secteur d'activité en s'inscrivant dans la continuité des dispositifs d'origine, notamment celui du Conseil National de la Résistance de mars 1944,
- L'engagement de mise en œuvre à une date précisée,
- L'évaluation d'une conversion de tous les droits non liquidés,
- Le maintien des droits constitués pour les retraites déjà liquidées.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles

